

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-54
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

PUBLIÉ LE
02 MAI 2023
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de l'entreprise ENSIO EST sise, 1, Rue de l'industrie à FEGERSHEIM (67640),

CONSIDERANT que dans le cadre de **travaux de fouille pour la création d'une adduction télécom à hauteur de 5, Rue de la Digue à LA WANTZENAU (67610)**, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Du 8 mai 2023 au 12 mai 2023,

5, Rue de la Digue

Réalementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation

Réalementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise du chantier

Réalementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : Une déviation sera mise en place par la rue des morilles pour accéder à la digue.

Article 2: Cette interdiction ne concerne pas les services de secours et de sécurité et les services communaux. L'accès des riverains est maintenu de part et d'autre de la zone de travaux.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ENSIO EST.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

27 AVR. 2023

Pour le Maire,

La Maire, l'adjoint délégué
Michèle KANNENGESER
Camille MEYER



